



Lettre d'information AIMEy lan n°22 – avril 2016

Rassemblement citoyen de gauche, de l'écologie et du centre
Groupe au conseil municipal de Meylan

Lors du conseil métropolitain du 1^{er} avril, a été votée une délibération sur le lancement d'une concertation sur l'avenir de la parcelle dite « PLM » pour « Paul Louis Merlin ».

Une parcelle inscrite en zone économique au PLU

Cette parcelle de 7,2ha se situe entre l'avenue de Verdun, l'avenue du Vercors et le chemin des Sources (voir [carte](#)). Cette parcelle est une des trois zones d'activités économiques à conforter dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du PLU (Plan Local d'Urbanisme) voté à Meylan en 2012.



Une vente sans droit de préemption

L'entreprise Schneider Electric a vendu cette parcelle qui lui appartenait en juin 2013 à la société anonyme Codevim. Comme toutes les zones économiques de la commune inscrites au PLU, il existe un droit de préemption urbain sur cette parcelle. Cela veut dire que la commune est prioritaire comme acheteur dans la transaction foncière ([Article L210-1](#)

[du code l'urbanisme](#)). La commune, généralement informée par le notaire, a deux mois pour faire valoir son droit.

Nous ne savons pas pourquoi MC Tardy, ancien maire, n'a pas préempté au moins en partie cette parcelle. Elle aurait pu aussi faire appel à un satellite de la Métro, l'[EPFL](#) (Etablissement Public Foncier Local) dont c'est la mission. En exerçant son droit de préemption, la mairie aurait ainsi pu avoir la maîtrise du devenir de cette parcelle stratégique, au cœur de notre commune.

Une délibération ouvrant une concertation à la Métro

Depuis, cette date, la commune a travaillé avec le promoteur privé pour élaborer un projet d'aménagement. Ce projet n'a pas été présenté en conseil municipal, ni en commission d'urbanisme. Questionnée de nombreuses fois par AIMEy lan, la majorité municipale a même nié toute existence de projet. Mais depuis le 1^{er} janvier 2015, la compétence de l'urbanisme est portée par la métropole (loi [MAPTAM](#), en particulier art 43). C'est donc à la Métro depuis cette date, de modifier les PLU communaux tant que le PLU métropolitain n'est pas voté (prévu en 2019). La commune a donc proposé à la Métropole, ce projet d'urbanisme. La métropole a demandé que soit établie une concertation en amont de tout changement. C'est cette délibération d'ouverture de concertation qui a fait l'objet de nombreux débats en amont et au conseil métropolitain du 1^{er} avril.

Une concertation élargie

Notre groupe d'élus AIMEylan a soutenu l'action de Philippe Cardin pour élargir le périmètre de la concertation à une discussion sur

- l'opportunité ou non de réduire la zone économique,
- l'intégration des transports en commun et en particulier la ligne Chrono 1,
- la nécessité de réfléchir aux services et en particulier sur les services publics,
- l'apaisement de l'avenue de Verdun,
- l'évolution du ratio entre l'économique, l'habitat et aux services sur la parcelle,
- la considération de l'inondabilité dans le projet

Les compétences économiques, mobilité, habitat et aménagement de la voirie, les compétences métropolitaines, avaient tout simplement été oubliées dans le projet initial. Les amendements portés par la Métropole permettent aujourd'hui cette discussion.

Une concertation décisive

Cette concertation, menée par la Métropole, sera décisive pour lancer le cas échéant un changement de zonage dans le PLU de Meylan. C'est maintenant qu'il faut se mobiliser pour faire valoir les différents points de vue et en particulier faire valoir l'intérêt général de la commune et de la Métropole.

La réunion de lancement est prévue le mardi 3 mai de 19h30 à 21h30 à la maison de la musique. Elle se clôturera en juin prochain

Une contribution d'AIMEylan

Nous voulons, dans le cadre de cette concertation, réfléchir avec nos sympathisants pour peser dans ce débat. Nous avons pu voir que jusqu'à aujourd'hui, la commune a laissé les mains libres au promoteur privé et nous voudrions que le projet final soit tenu de respecter des contraintes d'intérêt général sur l'activité économique, les transports, l'habitat (y compris le logement social), l'environnement, l'aménagement et les services.

Retrouvez le débat sur la chaîne youtube de la Métro. Ce débat a lieu entre les temps 4h et 4h50 de la vidéo. <https://www.youtube.com/watch?v=6SpDRZ4EDm0>.



Lancement de la réunion de concertation PLM, mardi 3 mai 19h30, Maison de la Musique

Prochain conseil municipal le lundi 20 juin, 18h30.

N'oubliez pas de visiter notre site <http://aimeylan.fr>

Abonnez-vous à notre page facebook <https://www.facebook.com/AIMEylan>